

Tarif de la Maison Henry au 01 Février 2017

CHABLIS PREMIER CRU climat Les Vaillons	15.50 Euros
CHABLIS	9.00 Euros
BOURGOGNE PRESTIGE Chardonnay	8.80 Euros
BOURGOGNE Chardonnay	6.60 Euros
BOURGOGNE Aligoté	5.90 Euros
BOURGOGNE Pinot Noir	6.80 Euros
BOURGOGNE Pinot Noir	6.60 Euros
CREMANT DE BOURGOGNE Blanc de blanc Prix T.T.C. de la bouteille de 750ml	8.30 Euros
VINS DU PAYS D'OC Cubi de 5 litres de Chardonnay ou de Pinot Noir	19.00 Euros

Ce tarif ne comporte aucun engagement de livraison.

Le stock de chacun des vins présentés pouvant être à tout moment épuisé par nos livraisons. Nos marchandises restent notre pleine et entière propriété jusqu'à complet paiement selon les conditions générales de vente au verso sauf conditions particulières de ventes acceptées par les deux parties.

La signature d'un grand terroir :

Chablis - Bourgogne blanc, rouge, rosé - Bourgogne aligoté - Bourgogne Chitry - Crémant de Bourgogne.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE LA MAISON HENRY

Membre d'un centre de gestion agréé, nous acceptons les règlements par chèque.

Ces Conditions Générales de Vente s'appliquent à l'acheteur dans le cadre d'approvisionnement de vin A.O.P à la Maison HENRY, en l'absence de clauses supplémentaires ou différentes expressément reconnues par écrit par les deux parties.

1/COMMANDES

Le fait de nous passer commande implique l'adhésion sans réserve à ces Conditions Générales de Vente.

La commande acquiert un caractère définitif uniquement après acceptation écrite de la Maison Henry.

2/LIVRAISONS

Nos produits sont vendus « départ cave » en accord avec les Incoterms 1990 de la Chambre Internationale de Commerce.

La Maison Henry se doit de notifier à l'acheteur la date à laquelle la commande pourra être enlevée. Cette date

d'enlèvement est estimative et peut changer. La Maison Henry se doit de notifier toute nouvelle date à l'acheteur.

Aucune reprise de livraison pour défaut du vin ne sera acceptée sauf sous réserve de la preuve apportée par un expert désigné par la Maison Henry et l'acheteur.

3/PRIX

Les prix stipulés dans la commande sont ceux applicables à la date d'acceptation de la commande par la Maison Henry ; ces prix sont fermes et non sujets à révision.

4/PAIEMENT

Le lieu de paiement est le domicile de notre société.

En cas de paiement anticipé, il ne sera accordé aucun escompte.

Lors d'une première commande de l'acheteur, le paiement s'effectuera comptant avant expédition. En cas de non-paiement à la date prévue toute somme devient immédiatement et automatiquement due. De plus l'acheteur devra payer des intérêts et frais de retard, au taux de 3 fois le taux d'intérêt légal, en application de l'article L 441-6 modifié du Code de Commerce.

Art D.441-5. Douzième alinéa du I de l'article L.441-6 du code de commerce – Pour tous paiements après la date d'échéance, pour tout professionnel, une indemnité forfaitaire de 40 € sera appliquée afin de couvrir les frais de recouvrement.

En cas d'impayé, il sera réclamé une indemnité conventionnelle de 10 % de la somme globale due, avec un minimum de 15 € en sus des intérêts de retard ci-dessus. Cette majoration est établie comme clause pénale, conformément aux articles 1152 et 1226 du Code Civil.

5/RESERVE DE PROPRIETE

La vente n'est réalisée qu'après paiement intégral du prix. Jusqu'à ce moment, les marchandises restent propriété de la Maison Henry tant à l'égard de l'acheteur qu'à l'égard des créanciers de celui-ci ou des tiers.

En cas de paiement partiel ou de non-paiement, la marchandise peut être reprise, et les sommes éventuellement déjà versées restent la propriété de la Maison Henry, à titre de dédommagement du préjudice subi.

Il peut d'ailleurs être réclamé d'autres sommes complémentaires à ce même titre. Ces sommes seront égales aux frais engagés pour le recouvrement ou le retrait des marchandises, majorées des intérêts et indemnités prévus au paragraphe 4.

Tous les frais annexes et le dédommagement du préjudice subi sont à la charge de l'acheteur.

6/FORCE MAJEURE

La Maison Henry ne peut être tenu responsable des retards et malfaçons dans la commande, si ces derniers sont causés par un cas de Force Majeure.

Le cas de Force Majeure se définit comme toute cause existante ou future ne pouvant être connue et maîtrisée par la Maison Henry, incluant mais non limité à un cas fortuit, au feu, aux inondations, aux grèves.

7/DROITS ET TAXES

Les prix tout comme les montants en règlement de la commande (incluant ceux résultant de la Justice) n'incluent pas les taxes, droits, intérêts, frais et TVA de toute sorte qui peuvent être demandés par les autorités en rapport avec la commande excepté ceux applicables en France. Dans l'hypothèse où la Maison Henry devrait payer de telles taxes, droits, frais, les prix et taux indiqués dans la commande en seraient alors augmentés.

Dans le cas d'une transaction en Union Européenne, l'acheteur est tenu de donner à la Maison Henry toutes les informations et documents qui pourraient être demandés pour la régularisation de la TVA.

8/REGLEMENT DES LITIGES

Tout litige résultant ou en liaison avec la commande, même en cas de recours en garantie ou de pluralité de défendeurs, sera, à défaut d'accord amiable, de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce dans le ressort duquel se trouve le domicile de la Maison Henry soit : le Tribunal de Commerce de la ville d'AUXERRE (89-Yonne)